



INFO CGT Spéciale NAO

Lors du CSE ordinaire du 24 novembre 2021, la CGT, en fin de réunion, a demandé, conformément à la loi, l'ouverture des NAO de 2021.

Suite à cette demande et ce malgré les rires des autres syndicats qui laissent penser que pour eux il n'y a rien à négocier, la direction convoquait l'ensemble des organisations syndicales le 6 décembre 2021 pour le 9 décembre afin d'organiser les modalités des NAO.

Ainsi le 9 décembre, outre la 1^{er} date d'ouverture des NAO, la CGT proposait que la délégation participant aux NAO, hormis le délégué syndical, devait au moins être accompagnée d'une personne.

Mais voilà, les autres syndicats, refusaient la proposition de la CGT en ne voulant pas être accompagnés de salariés... c'est pourquoi, devant ce désaccord, la direction proposa un « vote » pour savoir si les délégués syndicaux devaient être accompagnés ou pas par un ou plusieurs salariés. Seule la CGT a voté pour être accompagnée, les autres syndicats votant contre.

Ce qui est pour le moins surprenant, c'est que la direction, estimant sans doute que la majorité a raison, exigea que les délégués syndicaux ne soient pas accompagnés pour les réunions négociations et ce contrairement au code du travail. De même, lors de cette même réunion, aucun document n'a été fourni. Il est vrai que si l'on n'a pas envie de négocier, autant saboter les négociations.

Le fait que l'on soit en RJ n'empêche pas de négocier, car les hausses du coût de la vie et le chômage partiel ont amputé gravement notre pouvoir d'achat. Sachant que les prochaines NAO auront lieu en novembre 2022, hormis ceux qui se sentent trop payés, nous ne pouvons accepter cet état de fait.

C'est pourquoi la CGT conteste le déroulement de ces dites « négociations » et va intervenir afin que celles-ci, n'en déplaise aux autres syndicats, se déroulent conformément à la loi.

**Tous ensemble,
Pour que la dernière entreprise fabricant
des jantes aluminium vive, restons unis**